



RAPPORT D'ACTIVITÉ



20
23



SOMMAIRE

04

REPÈRES

- 04 Profil de la Caf des Yvelines
- 05 Les chiffres clés
- 08 Le département des Yvelines

10

GOVERNANCE

- 10 Le Conseil d'administration
- 13 L'Équipe de direction

14

UNE CAF ENGAGÉE POUR LA QUALITÉ DE SERVICE ET LE JUSTE DROIT

- 14 Assurer l'accès aux droits et services
- 15 Renouveler la relation de service
- 16 Renforcer l'accès aux droits
- 17 Garantir le juste droit

18

UNE CAF PARTENAIRE DES PARCOURS DE VIE ET DES PROJETS DE TERRITOIRES

- 18 Contribuer à l'accompagnement social des familles
- 20 Être aux côtés de nos partenaires
- 22 Développer les services à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
- 23 Accompagner les parents
- 24 Développer l'animation de la vie sociale
- 25 Améliorer le cadre de vie et l'habitat

26

FORTE DES VALEURS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, UNE CAF QUI DONNE DU SENS, FÉDÈRE ET ACCOMPAGNE

- 26 Accompagner nos salariés
- 27 Mobiliser et valoriser nos collaborateurs
- 28 Valoriser nos ressources

29

UNE CAF INNOVANTE ET PERFORMANTE, DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- 29 Coopérer et mutualiser au niveau régional et national
- 30 S'engager en faveur des enjeux environnementaux et sociétaux
- 31 Améliorer nos services et développer de nouveaux projets





LE MOT DU DIRECTEUR

Photographie de l'année 2023, ce rapport d'activité témoigne des temps forts de la Caf des Yvelines.

Ne pouvant être exhaustif, je m'attacherai dans cet éditto à citer les actions qui ont marqué de manière significative 2023 :

- le renouvellement de l'équipe de direction avec l'arrivée d'Aurélie Schaaf en tant que Directrice adjointe au service des allocataires et des partenaires et la nomination d'Anne-Claire Lefèvre-Régnault en tant que Directrice des Ressources ;
- l'organisation de notre Assemblée générale, une journée placée sous le signe du partage des enjeux de notre organisme et de la cohésion du collectif de travail ;
- l'emménagement au sein de notre nouvel immeuble à Mantes-la-Jolie, proposant à la fois un accueil adapté à nos allocataires du nord des Yvelines mais également des espaces de travail modernes à nos collaborateurs en lien avec une démarche de flex office ;
- la tenue de notre premier forum « À la découverte des métiers de la Caf des Yvelines » qui a permis à nos collaborateurs de faire découvrir avec fierté et passion leurs métiers parfois méconnus ;
- le déploiement du projet Asapp (Amélioration du service et adaptation aux populations et aux partenaires), les équipes en charge du traitement des dossiers allocataires étant désormais organisées en segments pour un service plus proche des situations de vie des allocataires ;
- la généralisation de l'intermédiation financière pour toutes les situations de séparation et de divorce afin de sécuriser le versement des pensions alimentaires et faciliter la vie des parents séparés ;
- la mise en place de l'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (Avvc) leur permettant de s'éloigner de la personne violente et faire face aux dépenses urgentes ;
- la poursuite de nos actions liées au Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale (Sdsfavs) pour le développement de services de proximité ;
- la signature de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog), toujours plus riche en projets porteurs de sens et d'amélioration constante du service rendu pour nos publics. Sa mise en œuvre et son adaptation locale, via notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog), feront partie des enjeux de 2024.

Les pages qui suivent illustrent la densité et la richesse des actions menées au service des allocataires et des partenaires du territoire.



Didier Grosjean

Je souhaiterais remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur soutien, leur confiance et le travail à nos côtés.

Un mot également pour saluer l'implication de nos instances de dialogue social au rôle essentiel. La concertation est capitale pour faire avancer notre service public.

Merci à l'équipe de direction et la communauté managériale pour leur mobilisation sans faille.

Enfin, je tiens à féliciter et remercier l'ensemble des agents pour leur professionnalisme et leur engagement. Chacun à cœur, je le sais, d'offrir au quotidien un service public de qualité.



REPÈRES

Profil de la Caf des Yvelines



Missions

La Caf des Yvelines joue un rôle essentiel dans le dispositif de protection sociale et de solidarité du département. Elle soutient les familles yvelinoises et les personnes les plus vulnérables dans leur vie quotidienne :

- en facilitant la relation parentale, en favorisant le développement de l'enfant et en soutenant les jeunes ;
- en prévenant et accompagnant les ruptures familiales ;
- en participant à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement ;
- en créant les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.



Activités

La Caf des Yvelines propose une offre globale de service au plus près des besoins des familles en assurant :

- le versement des prestations légales qui correspondent à des aides définies par la loi et les textes réglementaires (Prestations familiales, Aides au logement, Prime d'activité, minima sociaux comme le Revenu de solidarité active et l'Allocation aux adultes handicapés) ;
- la mise en place d'une politique d'action sociale familiale via des aides financières individuelles ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse, de l'insertion, du logement, du handicap, de l'animation de la vie sociale et de l'inclusion numérique.



Statut

La Caf des Yvelines est un établissement de droit privé remplissant une mission de service public. Elle appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale, un réseau de 101 Caf, piloté et animé par la Cnaf, établissement public sous tutelle de l'État.



Financement

Le financement de la Caf des Yvelines, et plus globalement de la branche Famille, provient principalement des cotisations et contributions sociales versées par les employeurs, d'impôts et taxes et du remboursement de certaines prestations versées pour l'État (Allocation aux adultes handicapés, Prime d'activité) ou pour le département (Revenu de solidarité active).



Les chiffres clés

Bénéficiaires

255 461
ALLOCATAIRES

Près de 723 000 personnes couvertes
(allocataires, conjoints, enfants)



SOIT 1 YVELINOIS SUR 2

Montants versés

+ de **1,47**
milliard
d'euros
versés au titre des
prestations familiales

+ de **170**
millions
d'euros
versés au titre de
l'action sociale



Partenariats

122
Ctg signées

sur le département depuis
2019, soit un taux de
couverture de 97 % des
habitants yvelinois.



Relation de service



4 millions
de pièces reçues



63 737
visites sans rdv



25 916
rdv physiques

17 919
rdv téléphoniques

Contrôles et lutte contre la fraude



69 770
CONTRÔLES

réalisés par les agents de la Caf
(sur pièces ou sur place)

645 FRAUDES DÉTECTÉES
pour un montant de 5,4 millions d'euros

645
SANCTIONS
PRONONCÉES

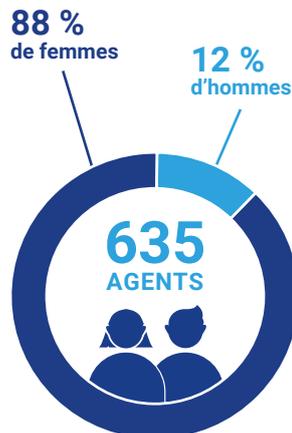


320
avertissements

260
pénalités pour
un montant de
203 290 €

65
poursuites
pénales

Collaborateurs



80 %
DE TÉLÉTRAVAILLEURS

111
RECRUTEMENTS

1 099
Structures

financées dont :

- 384 établissements d'accueil du jeune enfant, soit 13 877 places dédiées à l'accueil du jeune enfant
- 394 accueils de loisirs
- 53 relais petite enfance
- 35 lieux d'accueil enfants-parents
- 2 espaces de rencontre
- 4 associations de médiation familiale
- 42 centres sociaux
- 12 espaces de vie sociale
- 9 foyers de jeunes travailleurs
- 12 points d'accueil et écoute jeunes
- 54 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
- 4 associations d'aide à domicile
- 13 structures jeunesse
- 81 chargés de coopération



Bénéficiaires et montants versés par prestation	Nombre de bénéficiaires (situation à juin 2023*)	Montant des prestations (cumul annuel)
NAISSANCE JEUNE ENFANT		
Prestation d'accueil du jeune enfant dont :	42 127	243 024 770 €
Prime naissance/adoption	839	10 935 791 €
Allocation de base	28 924	60 287 173 €
Complément libre choix d'activité (y compris Colca)	-	53 862 €
Complément mode de garde	17 673	152 824 687 €
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	4 919	18 923 257 €
PRESTATIONS ÉDUCATION ENFANT	130 893	467 233 466 €
Allocations familiales (y compris forfaitaire)	123 598	323 082 051 €
Complément familial	18 857	51 716 559 €
Allocation de rentrée scolaire (noyau dur)	52 803	39 487 115 €
Allocation de soutien familial	15 283	52 947 741 €
LOGEMENT	80 653	234 157 977 €
Allocation de logement familiale	9 880	39 982 071 €
Allocation de logement sociale	18 833	52 796 263 €
Aide aux associations (allocation logement temporaire)	-	542 444 €
Aide personnalisée au logement	51 940	140 802 362 €
Prêt pour l'amélioration de l'habitat et lieu d'accueil	-	34 837 €
DÉPENDANCE	26 152	198 501 703 €
Allocation adultes handicapés (y compris compléments Aah)	16 075	159 058 425 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	10 239	34 068 152 €
Allocation journalière de présence parentale	386	5 247 356 €
Allocation journalière du proche aidant	21	127 770 €
REVENU GARANTI ET COMPLÉMENTS	92 060	325 673 903 €
Revenu solidarité active - droit commun	26 114	161 413 380 €
- dont Rsa avec majoration isolement	2 895	20 996 759 €
- dont Rsa sans majoration isolement	23 219	140 416 621 €
Prime de Noël (Rsa)	-	6 284 407 €
Prime pour l'activité	71 602	157 913 359 €
Divers	-	62 757 €
AIDE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES (AVVC)**	111	97 824 €
AUTRES (dont allocation différentielle, allocation migrants, conventions internationales...)	2 135	4 114 047 €
TOTAL***	255 461	1 472 803 690 €

* Le nombre de bénéficiaires est définitivement arrêté après consolidation nationale.

** Nouvelle prestation légale créée le 28 novembre 2023.

*** Le total ne correspond pas à la somme des bénéficiaires ventilés par famille de prestations, un allocataire pouvant ouvrir droit à plusieurs prestations.

Les aides d'action sociale par domaine d'interventions

	2023
ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE 0 À 6 ANS Soutien technique et financier aux structures d'accueil du jeune enfant et aux relais d'assistant(e)s maternel(le)s	126 760 866 €
TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES FAMILLES Aides aux vacances, soutien aux activités de temps libre organisées par les associations et les collectivités locales	33 028 696 €
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL Financement de l'aide au foyer, secours et prêts d'honneur et interventions de travail social	1 077 887 €
LOGEMENT ET HABITAT Aides diverses destinées aux familles en difficulté	575 335 €
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE Centres sociaux, Foyers de jeunes travailleurs et autres équipements de voisinage	5 100 942 €
AUTRES ACTIONS Accompagnement à la fonction parentale, réseaux d'écoute et lieux d'accueil	3 819 203 €
TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES AUX PARTENAIRES ET AUX FAMILLES	170 362 929 €



Le département des Yvelines : une variété de territoires et de publics

Avec 1 449 723 habitants, les Yvelines est le département le plus peuplé de la grande couronne parisienne. En juin 2023, le nombre d'allocataires à la Caf des Yvelines s'élevait à 255 461. Près de 723 000 de personnes (allocataires, conjoints, enfants) sont couvertes par une prestation versée par la Caf des Yvelines, soit un habitant sur deux.

1 449 723
habitants

259
communes

10
établissements
publics de
coopération
intercommunale

22
quartiers
classés quartiers
Politique Ville

Un département francilien avec des concentrations urbaines et un caractère rural significatif

L'urbanisation du département est fortement déterminée par la proximité de Paris. Les Yvelinois se concentrent dans une cinquantaine de communes du Nord-Est du département (72 % de la population résident dans 20 % des communes) au sein de grands centres urbains.

Le territoire conserve néanmoins un caractère rural. Près de la moitié des communes yvelinoises compte moins de 1 000 habitants.

Le département est organisé en dix intercommunalités de taille différente : de Grand-Paris-Seine&Oise (GPS&O), la plus grande communauté urbaine de France avec 420 000 habitants, aux quatre plus petites communautés de communes rurales de moins de 50 000 habitants chacune.

Un contexte socio-économique plus favorable qu'ailleurs...

Les indicateurs socio-économiques et de précarité sont plus favorables dans les Yvelines qu'ailleurs : le taux de pauvreté est de 10,5 % dans les Yvelines contre 16,1 % en Ile-de-France et 14 % en France métropolitaine.

Cependant, plus de 67 000 allocataires yvelinois se situent sous le seuil des bas revenus. Ils représentent 29 % des allocataires. Plus de 34 000 d'entre eux sont des actifs occupant un emploi.

mais des territoires et des publics plus marqués par la pauvreté

Des territoires sont plus marqués par la pauvreté que d'autres : le Nord-Ouest des Yvelines notamment avec 36 % d'allocataires situés sous le seuil des bas revenus (contre 29 % pour l'ensemble des allocataires yvelinois).

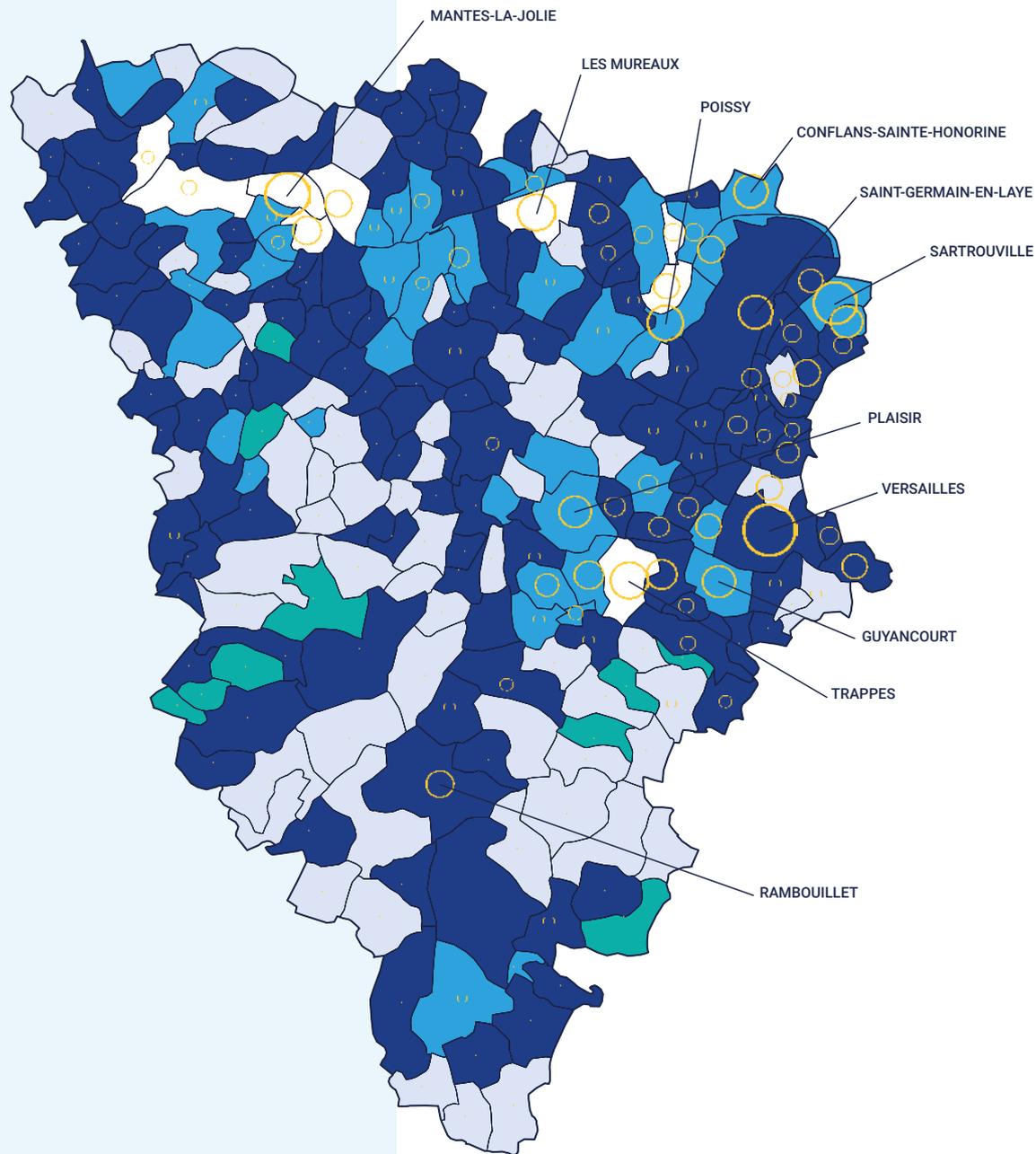
Par ailleurs, seize communes yvelinoises sont concernées par la Politique de la ville avec 22 quartiers classés quartiers Politique de la ville.

De même, certains publics sont plus fragiles que d'autres. Les familles monoparentales sont parmi les allocataires yvelinois les plus touchés par la pauvreté : 47 % d'entre eux se situent sous le seuil des bas revenus (à comparer aux 29 % pour l'ensemble des allocataires yvelinois). La moitié des enfants de moins de trois ans élevés au sein d'une famille monoparentale vit dans un foyer à bas revenus.

En raisonnant par âge, les jeunes de moins de 30 ans représentent la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté dans les Yvelines, comme en Île-de-France et en France. L'Insee relève pour les Yvelines 14 % de jeunes sortis des études sans diplômes (parmi les 20-24 ans), soit 5 800 jeunes. De même, 17 000 jeunes yvelinois ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.



La Caf et les Yvelinois



Taux de couverture de la population par la Caf

- 60 à 71 % (9)
- 50 à 60 % (42)
- 40 à 50 % (134)
- 30 à 40 % (64)
- 18 à 30 % (10)

Nombre d'allocataires yvelinois

- 15 000
- 7 500
- 1 500

Moyenne du département 50 %

GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration oriente et arrête la politique d'action sociale de la Caf. Il vote les budgets de fonctionnement et d'action sociale de la Caf et veille à améliorer les relations avec les usagers.

Il se compose de 24 membres, représentant les organisations syndicales (salariales et patronales), les associations familiales et les personnes qualifiées, nommés par arrêté du Préfet de région pour une durée de 4 ans.

Sophie BARROIS en est la Présidente. Ses trois Vice-Présidents sont Samira TAFAT, Hervé VINCENT et Noëlle SARAGA.

→ Sur l'ensemble de l'année 2023, le Conseil d'administration a tenu 8 séances.



Principales décisions arrêtées

- ✓ Approbation des comptes et affectation des résultats de l'exercice 2022
- ✓ Vote concernant la vente du site de Mantes-la-Jolie rue la Fontaine
- ✓ Vote de nouvelles dispositions du guide « Mon Accompagnement Global » (règlement intérieur d'action sociale) pour 2024
- ✓ Vote des budgets 2023 et 2024

Journée d'étude dédiée au Cpog

Introduite par la Présidente, Sophie BARROIS, et le Directeur, Didier GROSJEAN, la journée d'étude qui s'est tenue le 11 septembre, a débuté avec la présentation des enjeux de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 par Frédéric VABRE, directeur de cabinet de Nicolas GRIVEL, directeur de la Cnaf.

La matinée s'est poursuivie avec la présentation des résultats de l'enquête de satisfaction de la relation de service, du portrait socio-économique des Yvelines et de la structure du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog).

L'après-midi a été consacré à des travaux en ateliers autour de trois thématiques : le service public de la petite enfance, l'offre de service par situation de vie et numérique, la parentalité et l'intermédiation financière des pensions alimentaires.

La journée a été riche en échanges et en pistes de réflexion qui sont venues alimenter le Cpog de la Caf des Yvelines.

Au Conseil d'administration s'adjoignent :

des commissions obligatoires :

La Commission de recours amiable

Elle statue, sur délégation du Conseil d'administration, sur les réclamations formées par les allocataires en matière d'ouverture de droits et de remise de dettes. Elle statue également, sur délégation du Directeur, sur les aides personnelles au logement. Les membres de cette commission ont élu Jean-Marc PAUTRAT comme Président et Alain LAISNÉ comme Vice-Président.

- 5 membres titulaires et 5 suppléants
- 12 séances

La Commission des pénalités

Elle intervient dans le cadre d'une procédure de recours gracieux engagée par l'allocataire à l'encontre duquel le Directeur, en cas de dossier frauduleux, a prononcé une pénalité administrative. Elle apprécie la responsabilité de l'allocataire dans la réalisation des faits reprochés. Elle propose, le cas échéant une pénalité dont elle évalue le montant. Christine BAUDERE a été reconduite à la Présidence.

- 4 membres titulaires et 4 suppléants
- 3 séances

La Commission des marchés

Elle procède à l'attribution de l'ensemble des marchés passés par la Caf dans le cadre de procédures formalisées. Jean-Marc PAUTRAT a été désigné Président et Christine LE GAC en assure la Vice-Présidence.

- 11 administrateurs titulaires et 11 suppléants
- 1 séance



Une Commission réglementaire spécifique à la Caf des Yvelines, la Commission de suivi de la population batelière, a été instaurée par arrêté du 28 septembre 2001 dans le cadre de la reprise de gestion par la Caf des Yvelines des droits aux prestations familiales des allocataires bateliers.

Cette instance est plus particulièrement chargée d'assurer le suivi de la qualité du service rendu par la Caf à la population batelière.

- Composée de 10 membres, cette commission, présidée par Rogine DOURLANT, Rémy GOUEL assurant la Vice-Présidence, ne s'est pas réunie en 2023.

...et des commissions facultatives :

La Commission d'action sociale

Elle attribue, sur délégation du Conseil d'administration, les aides à l'investissement et au fonctionnement pour les divers équipements et décide de l'octroi ou du renouvellement d'agrément (Foyers de jeunes travailleurs, Centres sociaux, Relais petite enfance, Lieux d'accueil enfants-parents) ouvrant droit au versement de la prestation de service. Armelle PERICARD a été élue Présidente de cette commission et Sandra BENHEMMA en assure la Vice-Présidence.

- 16 administrateurs titulaires et 12 suppléants
- 9 séances

La Commission prestations information

Elle statue sur les dérogations en matière d'habitabilité et sur les prorogations de dérogation à la décence en hôtel meublé ou en pension de famille. Elle est présidée par Michel BANCAL, Sophie BARROIS en assure la Vice-Présidence.

- 14 administrateurs et 12 suppléants
- 4 séances

La Commission d'information financière

Elle prépare la décision d'approbation des comptes prise par le Conseil d'administration. Les membres de cette commission ont élu Géraldine CHAMOUARD en qualité de Présidente et Thierry JOURDAINE de Vice-Président.

- 13 administrateurs titulaires et 11 suppléants
- 1 séance

La Commission d'administration générale

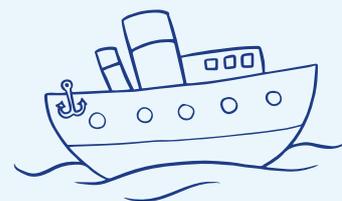
Elle examine le budget commun de gestion. Les membres de cette commission ont élu Noëlle SARAGA en qualité de Présidente et Hervé VINCENT de Vice-Président.

- 16 administrateurs titulaires et 12 suppléants
- 2 séances

Une Commission ad hoc

Présidée par Sophie BARROIS, elle mène les travaux sur la stratégie immobilière et d'accueil sur le territoire des Yvelines.

- 16 administrateurs et 12 suppléants
- 1 séance



Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2023)

Présidente : Sophie BARROIS

Vice-Président(e)s : Samira TAFAT, Hervé VINCENT, Noëlle SARAGA



	Titulaires	Suppléants
Représentants des assurés sociaux	<p>CGT Sandra BENHEMMA Véronique HOSSON</p> <p>CGT / FO Thierry JOURDAINE Aduzinda VIEIRA DE FREITAS</p> <p>CFDT Sophie BARROIS Alain LAISNÉ</p> <p>CFTC Michel BANCAL</p> <p>CFE / CGC Hervé VINCENT</p>	<p>CGT Bruno BIRACH Fanny XARDEL</p> <p>CGT / FO Sabrina PAUTTE -</p> <p>CFDT Marie-Thérèse BELLLOT Christophe COVILLERS DUHEN</p> <p>CFTC Claire LAVIRON</p> <p>CFE / CGC Christine LE GAC</p>
Représentants des employeurs	<p>MEDEF Samira TAFAT Aïcha FAOUSSI</p> <p>U2P Noëlle SARAGA</p> <p>CPME Géraldine CHAMOULARD Sofiya OULHACI</p>	<p>MEDEF Chantal DUVAL -</p> <p>U2P -</p> <p>CPME Jean DALICHOUX Christelle CHASSET</p>
Représentants des travailleurs indépendants	<p>U2P -</p> <p>CPME Jean-Marc PAUTRAT</p> <p>FNAE Antoinette BONNEAU</p>	<p>U2P -</p> <p>CPME Gilles GAILLARD</p> <p>FNAE -</p>
Représentants des associations familiales (UDAF)	<p>Marie DAVOUST Myriam GUGLIELMI Armelle PERICARD Thomas SABIK</p>	<p>Catherine BROUARD Nejib GASMI Ségolène SEGA Maryvonne THYSS</p>
Représentants des personnes qualifiées	<p>Christine BAUDERE Dominique BENOIT Farid HADJ-CHAIB Ali RIH</p>	
Représentants du personnel	<p>Collège « Employés » Sandra MALINUR (CFDT) Auréliе DELLIERE (CFDT)</p> <p>Collège « Cadres » Bénédicte JEANNE-MICHAUD (CFDT)</p>	<p>Collège « Employés » Virginie DE GEA (CFDT) Kamardine WIRDANE (CFDT)</p> <p>Collège « Cadres » Matthieu MASSEAU (CFDT)</p>

L'Équipe de direction (au 31 décembre 2023)

L'Équipe de direction assure la mise en œuvre de la politique du Conseil d'administration et la gestion de l'organisme. Elle est composée de 6 membres.

Didier GROSJEAN

Directeur

Le Directeur est garant du bon fonctionnement de l'organisme qu'il pilote conformément aux orientations stratégiques du Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog).

Il décline les politiques publiques sur le territoire en cohérence avec les décisions du Conseil d'administration, notamment en matière d'action sociale.

Il anime l'Équipe de Direction. Lui sont rattachés les ressources humaines, le budget, le pilotage, ainsi que la communication et l'innovation.

Aurélié SCHAAF

Directrice adjointe des allocataires et des partenaires

La Direction adjointe des allocataires et des partenaires, créée en 2023, assure l'offre globale d'accueil et d'accès aux droits des allocataires et des partenaires.

Elle gère le déploiement de parcours usagers adaptés à leur situation ou à certains événements de vie à travers une relation de service multi-canal et partenariale, le traitement des dossiers et le paiement des prestations familiales selon une approche populationnelle, l'accompagnement social des familles et l'attribution d'aides financières individuelles et collectives.

Elle gère le budget d'action sociale et accompagne également les partenaires yvelinois dans les domaines de l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'inclusion numérique.



Lise ACHARD

Responsable du pôle Ressources humaines et budget

Rattaché à la Direction générale, le pôle Ressources humaines et budget met en œuvre la politique ressources humaines de la Caf et pilote le budget et le contrôle de gestion.

Le pôle propose une offre de service orientée « client » et intervient sur différentes thématiques tout au long de la carrière professionnelle des collaborateurs et à différents niveaux (conseil à la Direction, appui aux managers, relations sociales...).

Sylvain DAVID

Directeur des prestations et de la relation de service

Rattaché à la Direction adjointe des allocataires et des partenaires, la Direction des prestations et de la relation de service assure le traitement des dossiers de prestations légales tout en répondant aux sollicitations des allocataires dans un objectif de qualité et de rapidité.

Elle assure également un appui technique, réglementaire et fonctionnel au niveau des prestations légales, ainsi qu'un service de médiation administrative.

Sébastien AGNÈSE

Directeur comptable et financier

La Direction comptable et financière est en charge de la gestion et de la qualité des comptes de la Caf, de la vérification des traitements des dossiers des partenaires et des allocataires, du contrôle sur pièces et sur place des allocataires, ainsi que de la lutte contre la fraude et du recouvrement des indus.

La Caf des Yvelines gère les dossiers de l'Aripa pour les allocataires des Caf des Yvelines, de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Anne-Claire LEFÈVRE-RÉGNault

Directrice des ressources

À l'écoute des collaborateurs, la Direction des Ressources coordonne l'ensemble des moyens de l'organisme. Elle suit, via des outils de pilotage, chaque dépense. Elle est le garant de la sécurité de chacun, du respect des principes de la commande publique et du bon fonctionnement de l'infrastructure informatique.

Elle déploie la stratégie immobilière de la Caf et a en charge la transformation numérique interne.

UNE CAF ENGAGÉE POUR LA QUALITÉ DE SERVICE ET LE JUSTE DROIT

La Caf des Yvelines s'attache à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à ses allocataires de bénéficier d'un service toujours plus accessible, plus rapide et de qualité.

Assurer l'accès aux droits et services

Le paiement rapide et régulier des droits constitue le cœur de métier de la Caf des Yvelines. Quatre nouveautés ont été lancées en 2023 pour le mieux-être des familles.

En 2023, l'intermédiation financière a continué d'évoluer pour faciliter la vie des parents séparés

L'intermédiation financière est une des offres du service public des pensions alimentaires, piloté par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), service mutualisé inter-branches géré par 24 Caf et une Msa pivots, dont la Caf des Yvelines.

Grâce à ce dispositif, la Caf joue le rôle d'intermédiaire entre les parents séparés : elle collecte la pension alimentaire tous les mois auprès du parent qui paie la pension pour la reverser au parent qui doit la recevoir.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la mise en place de l'intermédiation financière des pensions alimentaires est devenue systématique pour toutes les situations de séparation et de divorce.

Mise en œuvre de la déconjugalisation de l'Aah en octobre 2023

La loi n°2022-1158 du 16 août 2022 a instauré depuis le 1^{er} octobre 2023 un mode de calcul permettant aux bénéficiaires de l'Aah (Allocation aux adultes handicapés) vivant en couple d'exclure de son calcul les ressources du conjoint.

18 % des allocataires de l'Aah ont bénéficié de la déconjugalisation de leurs ressources. Le montant moyen versé aux bénéficiaires yvelinois de l'Aah en couple a ainsi augmenté en moyenne de 69 €.

L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales : une nouvelle prestation mise en place en décembre 2023

Créée par la loi du 28 février 2023, l'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales est entrée en vigueur le 28 novembre 2023. Cette nouvelle prestation légale permet de soutenir financièrement les victimes de violences conjugales et les aider dans leur projet de quitter l'auteur(e) des violences. En fonction de la situation sociale et financière du demandeur, l'aide peut être versée sous forme de subvention ou de prêt.

Le versement de cette prestation s'inscrit dans le parcours attentionné mis en place à la Caf des Yvelines et permettant aux victimes de violences conjugales d'être reçues et accompagnées dans la complétude de leur demande puis de bénéficier d'un accompagnement social par un travailleur social de la Caf et/ou du Conseil départemental. Les victimes peuvent également être orientées vers les partenaires associatifs spécialisés sur le sujet.

Après un mois de fonctionnement :

- 155 demandes ont été déposées ;
- 111 aides ont été versées dont 2 sous forme de prêt pour un montant moyen de 883,12 € (97 824 € au total).

Aboutissement du projet d'amélioration du service et d'adaptation aux populations et aux partenaires, la Caf des Yvelines a déployé l'approche populationnelle en novembre 2023

Nouveau modèle de production du service de la branche Famille, cette approche entend offrir un meilleur service allocataire par la constitution de segments de populations aux caractéristiques démographiques, sociales et économiques comparables, dont le traitement des prestations est confié à des équipes dédiées. Cette organisation doit permettre une meilleure prise en compte des besoins liés à une situation ou un événement de vie particuliers, par des agents suivis et formés, en capacité de faire le lien avec l'offre globale de service proposée par la Caf des Yvelines et ses partenaires.

Ainsi, la Caf des Yvelines a identifié les segments et structuré les équipes de production autour des thématiques suivantes : handicap, travailleurs non-salariés, monoparentalité, petite enfance, famille et précarité, logement et international.



Déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés : toutes les réponses à vos questions sur caf.fr



Renouveler la relation de service

En rendez-vous, dans nos accueils, au téléphone, sur le site caf.fr, nous accompagnons les allocataires afin de les guider dans leurs démarches en ligne avec un objectif : les faire gagner en autonomie.

Une Caf au contact quotidien des allocataires

La Caf des Yvelines propose une offre d'accueil diversifiée : physique, téléphonique et par visio-contact.

Cette offre d'accueil se déploie sur :

- 2 sites principaux situés à Versailles et Mantes-la-Jolie ;
- 7 accueils partagés : un site avec le Conseil départemental sur la commune de Trappes et 6 sites avec la CPAM des Yvelines sur les communes des Mureaux, Saint-Germain-en-Laye, Chanteloup-les-Vignes, Poissy, Sartrouville et Rambouillet.

Un nouvel accueil sur Mantes-la-Jolie pour les allocataires du nord des Yvelines

Plus moderne, plus connecté et plus confortable, ce nouvel accueil permet aux allocataires de réaliser leurs démarches en ligne sur les postes en libre accès ou de rencontrer, sur rendez-vous, un conseiller Caf pour faire le point sur leur dossier.

L'accueil dispose de postes en accès libre, ainsi que d'un Cafstore permettant de se connecter librement avec sa tablette ou son ordinateur. L'espace rendez-vous compte 9 box et un box dédié aux personnes à mobilité réduite.

Partagé avec la CPAM des Yvelines, cet accueil commun offre ainsi aux allocataires et aux assurés du nord des Yvelines la possibilité d'effectuer simultanément plusieurs démarches dans un seul et même lieu.

Des partenaires d'accueil de proximité

La Caf a développé un réseau partenarial composé de structures formées, agréées ou conventionnées qui accueillent et accompagnent le public sur des questions relatives à la Caf et aux démarches en ligne :

- 21 Maisons France services (convention nationale) : piloté par le ministère de la Transformation et de la fonction publique et par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (Anct), le réseau des France services propose un guichet unique permettant aux usagers d'être accompagnés dans leurs démarches auprès de 9 opérateurs publics (Direction générale des finances publiques, Agence nationale des titres sécurisés, Point justice, La Poste, France Travail, Caf, Cnam, Cnav et Msa) ;
- 11 Points relais Caf (conventions locales) proposent un accueil de proximité assuré par des partenaires associatifs formés par la Caf pour accompagner le public dans leurs démarches en ligne sur caf.fr ;
- 2 Points numériques (conventions locales) aménagés au sein des locaux de partenaires mettant à disposition des ordinateurs, scanners et imprimantes pour les démarches en ligne des usagers.

89 653

allocataires été reçus sur nos 9 sites, avec ou sans rendez-vous, soit autant qu'en 2022 :

dont 63 737

allocataires ont été reçus à l'accueil sans rendez-vous sur nos sites de Versailles et Mantes-la-Jolie, soit +5% par rapport à 2022

et 25 916

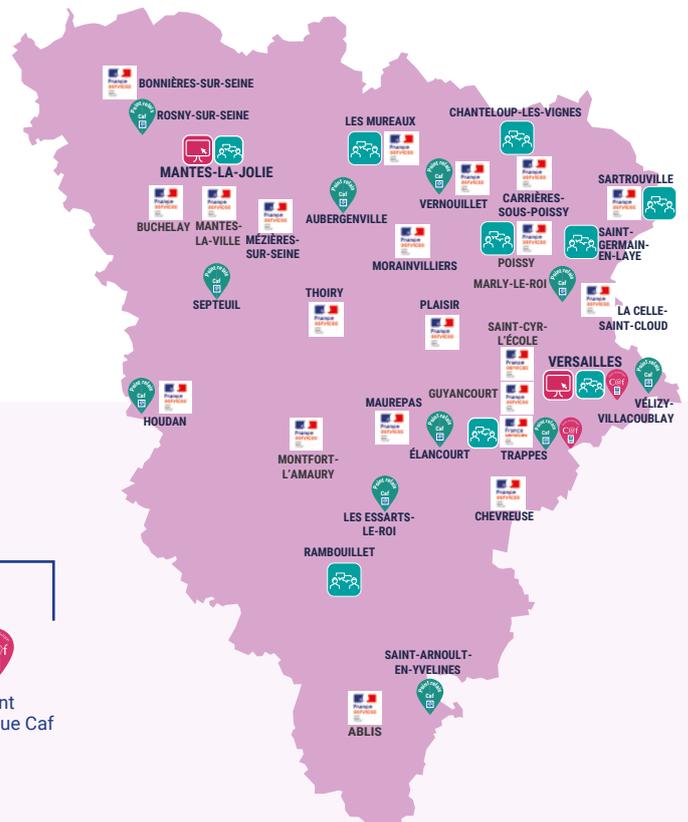
allocataires ont été reçus sur rendez-vous dans nos 9 sites, soit -9% par rapport à 2022

17 919

allocataires ont été reçus en rendez-vous téléphoniques

1 394

allocataires ont été reçus en rendez-vous visio



L'offre d'accueil de la Caf des Yvelines



Généralisation des rendez-vous visio en avril 2023

L'allocataire peut désormais convenir d'un rendez-vous depuis chez lui pour un entretien en visio sans avoir besoin de se déplacer.

Après une phase d'expérimentation de juillet à décembre 2022, les rendez-vous visio ont été généralisés depuis le 3 avril 2023.

→ 1 394 rendez-vous ont été réalisés en 2023.

Accueil : une nouvelle organisation pour toujours mieux accompagner les familles

De nouvelles modalités d'organisation de l'accueil ont été déployées sur les sites de Versailles et Mantes-la-Jolie.

Depuis le 13 mars 2023, un nouveau parcours allocataire permet de recentrer les missions et le rôle des Conseillers service à l'usager autour de l'accompagnement des allocataires au sein de l'espace multiservices afin de les rendre plus autonomes dans leurs démarches en ligne, les orienter vers les bons interlocuteurs, leur apporter une réponse rapide et complète, ainsi que de réduire les temps d'attente au sein de nos accueils.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, les travailleurs sociaux assurent tous les jours au sein des accueils de Mantes-la-Jolie et de Versailles une permanence pour accueillir les victimes de violences conjugales, les familles faisant face au décès d'un enfant ou du conjoint, à une séparation, à un impayé de loyer ou encore devant réaliser une demande d'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp), ce qui permet un accueil au plus proche des besoins des familles les plus vulnérables et une meilleure transversalité entre les services.

HELP! : l'offre d'accompagnement des travailleurs indépendants en difficulté

Depuis le 13 novembre 2023, la Caf des Yvelines a déployé l'offre HELP! en lien avec les autres organismes de Sécurité sociale (Cpam, Cramif, Cnav et Urssaf).

Avec HELP!, dispositif piloté par l'Urssaf, les travailleurs indépendants (artisans - commerçants, professions libérales et auto-entrepreneurs) rencontrant des difficultés personnelles peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé, coordonné et accéléré pour :

- le paiement de leurs cotisations sociales (mise en place de délais de paiement, adaptation du montant des cotisations en cas de variation de revenus, action sociale...);
 - la prise en charge de leur santé (accès aux droits et aux soins notamment);
 - l'étude de leurs droits aux prestations sociales (allocations familiales, aides au logement, minima sociaux...);
 - l'étude de leurs droits liés à leur retraite et les démarches à réaliser.
- En lien avec l'approche populationnelle déployée depuis novembre 2023, 20 demandes transmises par l'Urssaf ont été traitées par l'équipe Caf responsable du segment « travailleurs non-salariés ».

Renforcer l'accès aux droits

La Caf des Yvelines déploie de nombreuses actions visant à faciliter l'accès aux droits.

L'inclusion numérique

L'inclusion numérique a pour ambition de rendre le numérique accessible au plus grand nombre.

En 2023, des actions ont été menées en direction :

- des allocataires, par l'animation d'ateliers du numérique au sein de la Cité des métiers de Trappes;
- des partenaires d'accueil, par la conduite de formations, des rendez-vous d'information mensuels « L'heure Caf », un accompagnement continu pour résoudre les blocages administratifs, des propositions d'immersion au sein des accueils de Mantes et Versailles, ainsi que des visites.

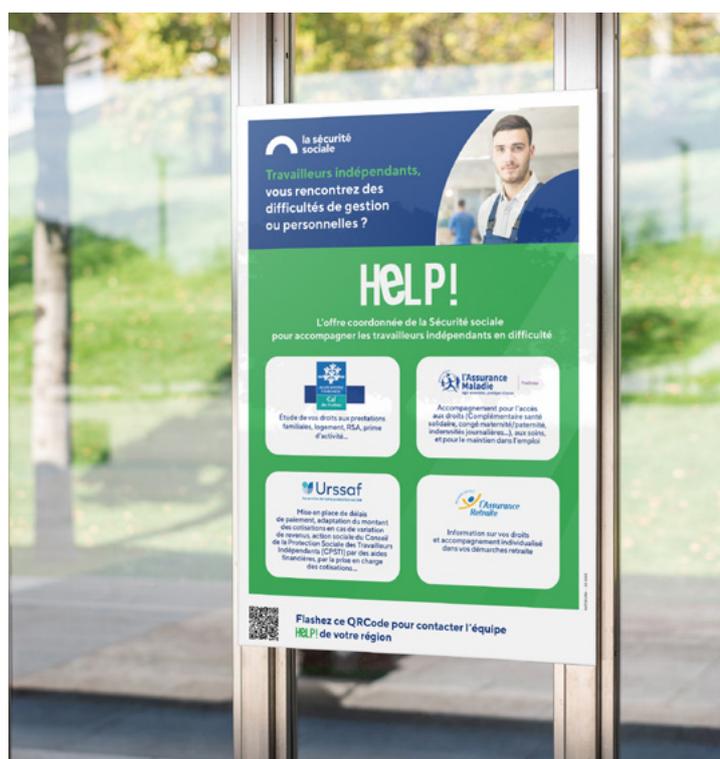
La fin de l'année 2023 a vu la validation d'une feuille de route visant à structurer davantage l'offre et apporter des solutions innovantes pour 2024.

Aides financières individuelles : un accompagnement renforcé

L'octroi d'aides financières individuelles, en complément des prestations légales, est régi par le règlement intérieur d'action sociale voté chaque année par le Conseil d'administration.

Depuis début 2023, toutes les familles demandant à bénéficier d'une aide financière individuelle sont contactées afin d'évaluer leur demande, les accompagner dans les démarches à réaliser et les documents à transmettre, ainsi que les orienter à bon escient vers un travailleur social ou un partenaire.

→ 1 943 aides financières individuelles ont été versées aux familles pour un montant de 1 365 495 €.



Garantir le juste droit

Les paiements sur l'année 2023, pour un total de 1,4 milliard d'euros de prestations versées à nos allocataires, constituent un enjeu financier fort. La Caf des Yvelines agit pour sécuriser ces paiements et garantir à chacun le versement de son juste droit.

La prévention des indus

La prévention des indus participe à la sécurisation de l'utilisation de l'argent public et représente un défi en termes de qualité de service, d'accès aux droits et de maîtrise de la charge. La Caf accompagne les usagers afin de prévenir les erreurs de déclaration génératrices d'indus.

En 2023, la Caf des Yvelines a déployé plusieurs campagnes :

- Trois campagnes e-mailing de régularisation en direction des jeunes allocataires afin de les informer de leurs obligations déclaratives, tout en présentant les différents modes de communication avec la Caf et les rubriques utiles à la gestion de leur dossier ;
- Une campagne annuelle a été conduite afin de sensibiliser les allocataires sur le renseignement correct de leur déclaration trimestrielle de ressources, notamment la répartition entre les salaires et les frais réels ;
- Des campagnes mensuelles d'e-mailing concernant :
 - les nouveaux allocataires bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) ou de la Prime d'activité (Ppa) afin de les sensibiliser à l'importance des déclarations de changement de situation ;
 - « comment bien remplir sa première déclaration trimestrielle Rsa ou Ppa » ;
 - les allocataires devant rembourser des prestations afin de les aider à effectuer un paiement en ligne sur caf.fr ;
- La diffusion du guide « Caf, mode d'emploi » à tout nouvel allocataire afin de favoriser l'accès aux droits et de rappeler les obligations déclaratives pour tout changement de situation.

Une politique active de contrôle des déclarations

Dans le cadre des consignes nationales, la Caf des Yvelines applique conjointement les politiques nationales de contrôle interne et de qualité visant à réduire le risque financier dans la gestion des fonds publics ainsi qu'à garantir un versement rapide du juste droit, la politique de contrôle étant la contrepartie légitime de la logique déclarative de l'accès aux droits.

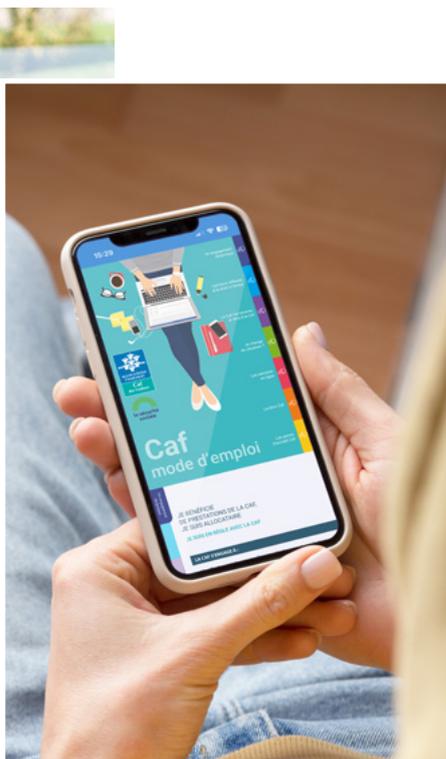
En 2023, la Caf a rempli ses obligations en matière de contrôle interne et de qualité des comptes qui ont été certifiés. Le service financier et comptable est particulièrement mobilisé pour garantir la production de preuves de qualité répondant aux exigences nationales.

→ En 2023, la Caf des Yvelines a réalisé 954 200 contrôles qui ont engendré un impact financier de 36,1 millions d'euros (indus et rappels constatés) contre 28,7 millions d'euros en 2022.

Les données déclaratives sont susceptibles de contrôle à tout moment, soit auprès d'un tiers détenteur de l'information, soit par interrogation ou contrôle sur place de l'allocataire.

Toujours pour s'assurer du bon versement des prestations, la Caf des Yvelines met en place des contrôles sur la qualité du traitement par ses propres équipes afin d'éviter un trop perçu de prestations ou un paiement inférieur au droit.

→ En 2023, la Caf a constaté 101 022 indus (104 248 en 2022) pour un montant de 58,5 millions d'euros (52,9 millions d'euros en 2022), ce qui correspond à 3,90 % des prestations légales versées (3,69 % en 2022). Le montant moyen d'un indu s'établit à 579 € en 2023 (507 € en 2022).



	Nombre de contrôles	Montant de l'impact financier
Contrôles de données entrantes	909 266	27 440 401 €
- dont contrôles appelant un traitement par un technicien (sur place, sur pièces...)	69 770	18 537 814 €
- dont contrôles automatiques (échanges de données)	839 496	8 902 588 €
Contrôles métier	44 934	8 666 876 €
TOTAL	954 200	36 107 278 €



La lutte contre la fraude : une priorité

La lutte contre la fraude constitue une priorité avec une application de sanctions, notamment des pénalités financières selon un barème national. La Caf engage également des poursuites judiciaires.

→ En 2023, 645 fraudes ont été qualifiées (702 en 2022) pour 5,4 millions d'euros (5,1 millions d'euros en 2022), soit un montant moyen de fraude de 8 489 € (7 262 € en 2022).

UNE CAF PARTENAIRE DES PARCOURS DE VIE ET DES PROJETS DE TERRITOIRES

La Caf des Yvelines accompagne les familles dans toutes les étapes de leur vie. En parallèle, elle agit aux côtés des collectivités pour soutenir et développer des services pour les familles sur le territoire.

Contribuer à l'accompagnement des familles

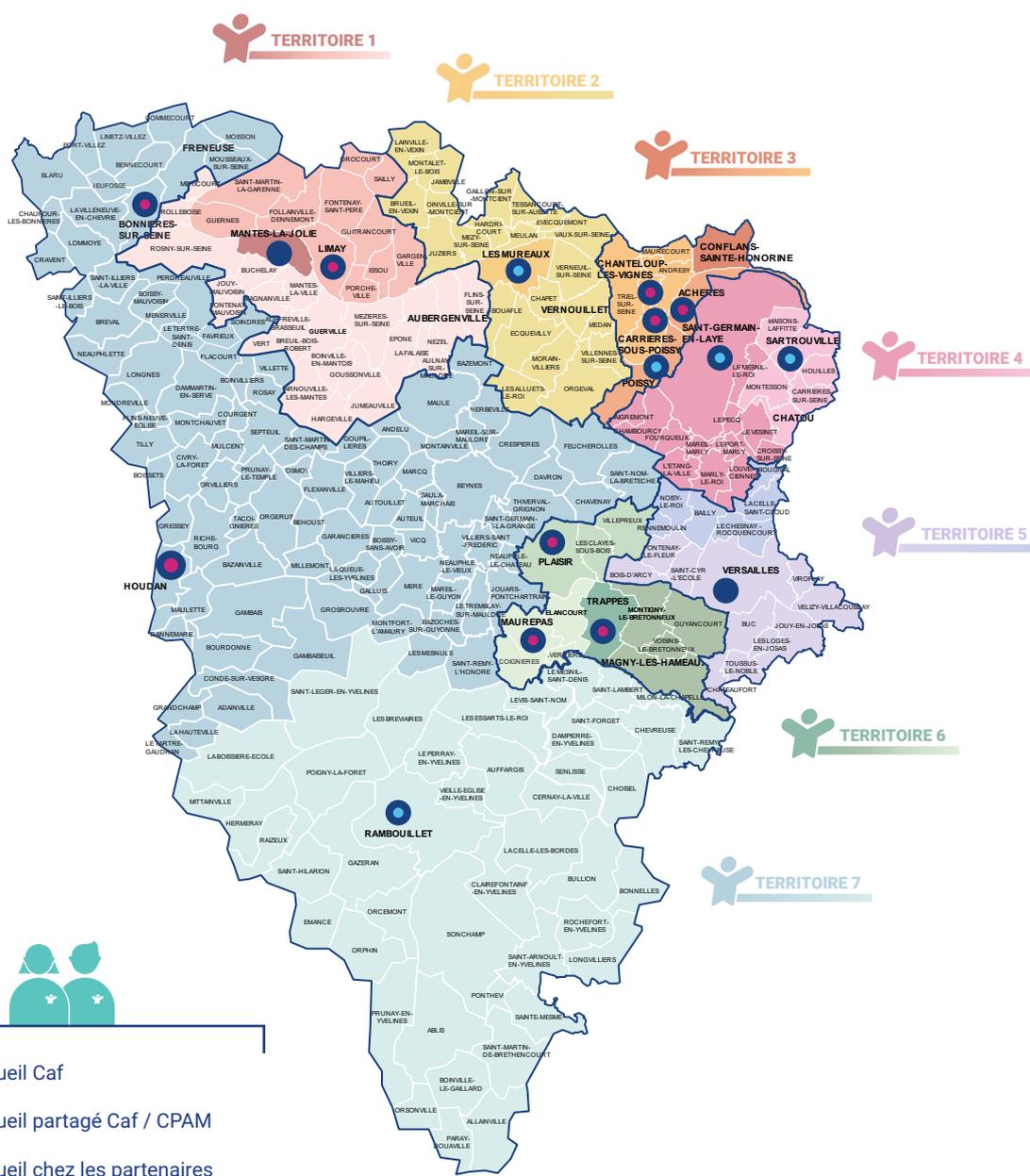
13 426

rendez-vous,
c'est le nombre de rendez-vous
menés par les travailleurs
sociaux en 2023 (2 076 de plus
qu'en 2022)

L'accompagnement social des familles yvelinoises, confrontées à des événements ou à des difficultés fragilisant la vie familiale, se décline dans une logique de rendez-vous personnalisés et d'actions collectives.

Une nouvelle répartition des travailleurs sociaux

Afin de permettre une meilleure connaissance du territoire, renforcer les liens avec les partenaires de terrain et développer une démarche d'« aller vers les allocataires », les travailleurs sociaux sont répartis sur 7 territoires depuis le 1^{er} janvier 2023.



L'accompagnement individuel et personnalisé des allocataires

En 2023, les travailleurs sociaux ont réalisé 6 821 interventions auprès de familles, soit :

- 4 597 suite à une séparation ;
- 951 à l'attention de parents seuls ;
- 517 suite à un impayé de loyer ;
- 303 suite à une problématique de surpeuplement ;
- 245 suite au décès du conjoint ;
- 131 suite au décès d'un enfant ;
- 77 dans le cadre du versement de l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp).

Le taux d'accompagnement

Le taux d'accompagnement social correspond à la proportion d'allocataires bénéficiant d'un accompagnement social formalisé par un projet avec des objectifs et des démarches sur une période fixée selon les besoins identifiés et en accord avec l'allocataire.

Le pourcentage attendu par la Cnaf est de 65 %, la Caf des Yvelines a atteint 68 % en 2023.

Le taux de recours

Le taux de recours aux offres nationales de travail social correspond à la proportion d'allocataires qui répondent favorablement à la démarche pro-active des travailleurs sociaux consistant à proposer une information conseil ou un accompagnement sur les offres nationales (décès, séparation, impayés de loyer et parents seuls).

Le pourcentage attendu par la Cnaf est de 45 %, la Caf des Yvelines a atteint 63 % en 2023.

Les actions collectives pour mieux informer

En 2023, 1 311 familles ont pu participer à l'une des 41 actions collectives proposées par les travailleurs sociaux de la Caf des Yvelines sur les différentes thématiques qui font partie de l'offre de service du travail social.



Aides aux vacances

Informé sur les dispositifs de départ en vacances via Vacaf

- 71 participants en distanciel
- 34 participants en présentiel
- 1 webinaire dédié aux professionnels des centres sociaux



Parents après la séparation - co-animée avec un médiateur familial

Mieux identifier les conséquences de la séparation et aider dans la nouvelle organisation familiale

- 5 séances
- 215 participants



Maternité - co-animée avec la CPAM des Yvelines

Informé sur les droits et démarches en lien avec l'arrivée d'un premier enfant

- 4 webinaires
- 527 participants



« Je PreParE la fin de mon congé parental » – co-animée avec France Travail

Anticiper la fin du congé parental et les démarches de recherche d'emploi

- 2 séances
- 34 participants



« Je recherche un mode de garde »

Informé sur les différents modes de garde et les aides possibles

- 11 séances
- 297 participants



Être aux côtés de nos partenaires

La Caf des Yvelines mène un véritable travail d'expert et d'animation auprès des partenaires yvelinois afin de développer des services à destination des familles.



11
comités
se sont tenus en 2023

Le Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale

Présidé par le Préfet à l'égalité des chances, coordonné et animé par la Caf des Yvelines, le Schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale (Sdsfavs) permet, en lien avec les acteurs yvelinois, de garantir le développement des services aux familles en fonction de leurs besoins.

En 2023, cette dynamique partenariale s'est poursuivie sur l'ensemble des champs d'intervention : petite enfance, parentalité, jeunesse, animation de la vie sociale et accès aux droits et à l'inclusion numérique.

- 4 comités petite enfance
- 3 comités parentalité
- 1 comité enfance/jeunesse
- 3 comités animation de la vie sociale

Les actions menées ont fait l'objet d'un bilan le 17 novembre lors du Comité départemental des services aux familles (Cdsf), instance locale de gouvernance du Sdsfavs.

122
Ctg signées

Les Conventions territoriales globales : une démarche pour construire les projets sociaux sur les territoires

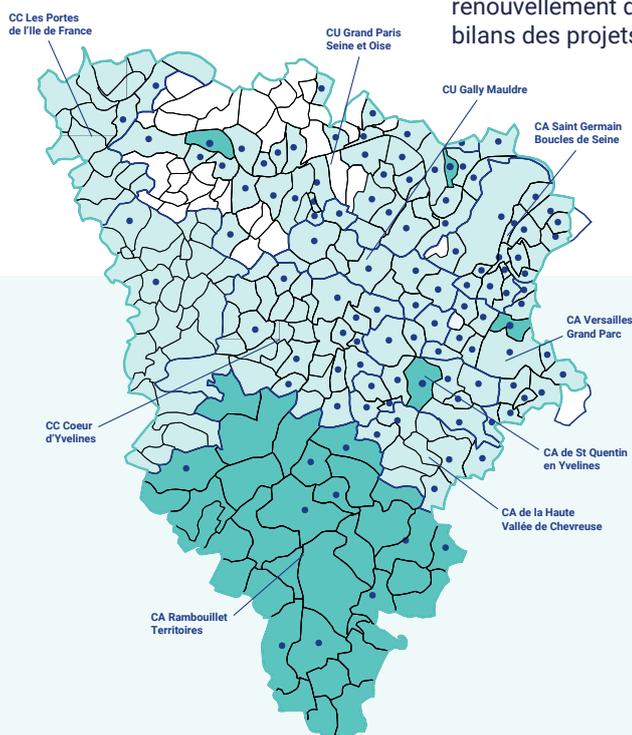
L'année 2023 a été marquée par la fin de la première génération des Conventions territoriales globales (Ctg), mettant ainsi fin aux anciens Contrats enfance jeunesse. En février 2023 ont eu lieu deux réunions de lancement de la cohorte 2023 des Ctg réunissant élus, équipes techniques et équipes Caf.

L'équipe des chargés conseil développement a œuvré notamment à la mise en place des plans d'actions pour donner suite aux engagements et à leur animation via l'organisation et le suivi des comités techniques et comités de pilotage. Des temps mensuels organisés en interne entre chargés conseil développement et travailleurs sociaux permettent d'enrichir la démarche auprès des collectivités.

2023 a également vu la mise en place d'un réseau des chargés de coopération territoriaux financés par la Caf. Ces derniers animent les Ctg au niveau local par les collectivités. Quatre réunions de réseau ont eu lieu, animées par Scop Accolades et le pôle Ressources Ouest Francilien.

Fin d'année, la Caf a également contribué aux travaux menés dans le cadre du renouvellement de la cartographie des contrats politique de la ville des Yvelines, des bilans des projets de réussite éducative et de l'élaboration du Pacte des solidarités.

97 %,
c'est le taux
d'habitants yvelinois
couverts par une Ctg



Couverture Ctg

- Couverture
- Ctg renouvelées
- Signatures communales
- Limites Epci (établissement public de coopération intercommunale)

Mon Compte Partenaire : le portail dédié aux partenaires

Mon Compte Partenaire, accessible depuis le site caf.fr, est la porte d'entrée des partenaires vers les services suivants :



La consultation du dossier allocataire par les partenaires (Cdap)

Permet aux tiers habilités de consulter diverses données du dossier allocataire

La télédéclaration des données d'activité

Pour les services financés par une prestation de service de la Caf (logiciel Afas - Aides financières d'action sociale)

La déclaration des données relatives aux services d'aide à domicile (Adonis - Aide à domicile Observatoire national des interventions sociales)

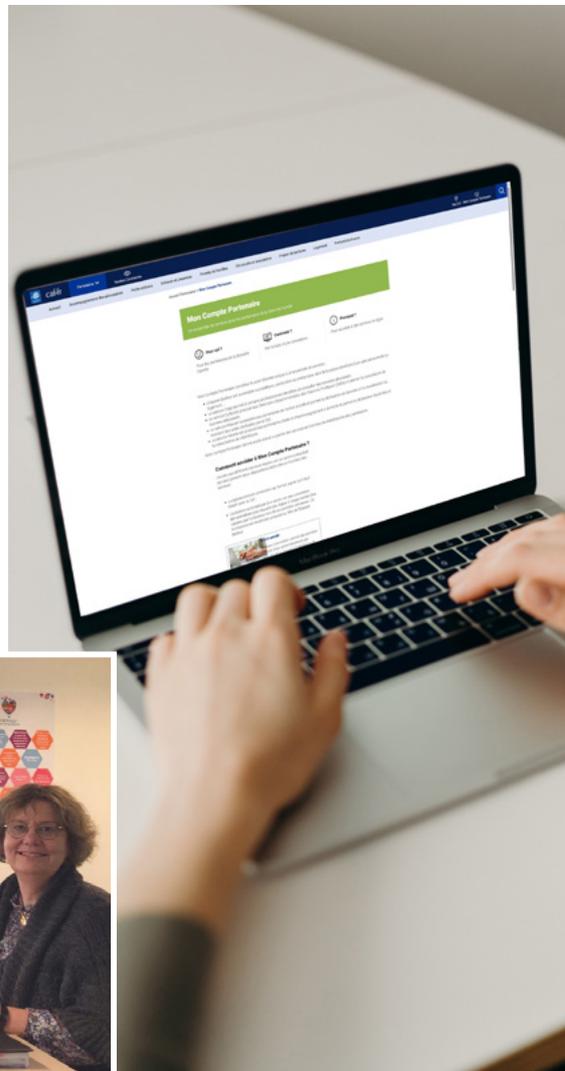
Permet à la branche d'analyser l'évolution de l'activité de ces services

Tous services confondus, la Caf des Yvelines gère 262 partenaires locaux et, dans le cadre de la mission nationale qui lui est confiée, 2 424 partenaires « multicaf ».

En 2023, la Caf des Yvelines a :

- traité près de 22 000 mails échangés avec ces partenaires ;
- contrôlé les droits d'accès aux différents services de 30 partenaires locaux et 370 partenaires multi-départementaux, soit 16 % de nos partenaires, en conformité avec l'objectif fixé par la Cnaf.

caf.fr



Caf & Restaurants du cœur : une convention pour lutter contre la précarité

Le 12 janvier 2023, la Caf des Yvelines et l'Association départementale des Restaurants du Cœur des Yvelines ont signé une convention de partenariat pour lutter contre la précarité et favoriser l'accès aux droits des personnes les plus démunies.

Dans un souci réciproque d'accompagner les publics les plus vulnérables, la Caf des Yvelines et les Restaurants du Cœur des Yvelines unissent leurs forces et s'engagent dans une relation partenariale, reposant sur plusieurs actions :

- renforcer les liens entre les deux structures par la mise en place de référents identifiés ;
- informer et accompagner les bénévoles des Restaurants du Cœur par les équipes de la Caf pour favoriser l'accès aux droits des familles ;
- informer et favoriser l'accompagnement social des personnes accueillies aux Restaurants du cœur ;
- mettre à la disposition des Restaurants du cœur des supports d'information destinés au public et mettre en place des ateliers collectifs selon les problématiques rencontrées.



Développer les services à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse

La Caf des Yvelines, par son soutien financier et son expertise, contribue à la création et au fonctionnement de structures et de services dédiés aux jeunes enfants, enfants et jeunes.

44
agrément(s)
renouvelés

13 877
places en crèches
relevant de la Prestation de
service unique (Psu), soit
un taux de couverture
locale de 58,9 %
(59,4 % au niveau national)

3 067
places en
micro-crèches
relevant de la Prestation
d'accueil du jeune enfant (Paje)

233
places en Maisons
d'assistant(e)s
maternel(le)s

Renouvellement des agréments des Laep, Rpe et PS Jeunes

Dans le cadre de l'accompagnement partenarial, les chargés conseil développement œuvrent au renouvellement des agréments des services tels que les Relais petite enfance, les Lieux d'accueil enfants-parents ou la Prestation de service Jeunes.

Des temps dédiés avec les porteurs de projets sont formalisés afin de travailler au suivi de la réécriture de leurs projets pédagogiques et de garantir la qualité du service rendu des services aux familles. La délivrance de l'agrément par la Commission d'action sociale permet de renouveler ensuite les conventions de prestations de services, ainsi que les subventions de fonctionnement.

Une concertation pour construire le service public de la petite enfance

Le 11 janvier 2023, la Caf des Yvelines a été le premier territoire à accueillir la grande concertation sur le service public de la petite enfance organisée dans le cadre du Conseil national de la refondation (Cnr).

Cette concertation a permis de mobiliser une cinquantaine d'acteurs du territoire yvelinois (élus, coordonnateurs, organismes de formation...) afin de recueillir l'avis de toutes les parties prenantes du futur service public de la petite enfance (Sppe).

Un forum départemental dédié aux métiers de la petite enfance

La Caf des Yvelines, France Travail, la Ville de Versailles, la Préfecture des Yvelines, le Conseil départemental des Yvelines et l'Association des élus petite enfance des Yvelines ont organisé le 23 mars 2023 le premier forum départemental des métiers de la petite enfance afin de valoriser les métiers de la petite enfance et remédier aux difficultés de recrutement de ce secteur.

Rencontres avec des recruteurs, présence de centres de formations, conférences... tels étaient les temps forts proposés aux 200 participants pour découvrir les métiers de la petite enfance et le quotidien de ces professionnels.

Ce premier forum a permis à une vingtaine de candidats d'être reçus en entretiens de recrutement.

Crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip) : évaluation du dispositif

2023 a été l'année de l'évaluation du dispositif mis en place depuis janvier 2021. Les Yvelines recensent 39 crèches labellisées À vocation d'insertion professionnelle (Avip) par France Travail, la Préfecture et la Caf, permettant ainsi la présence de plus de 175 berceaux dont 75 % situés en quartier Politique de la Ville.

L'évaluation a démontré que ce dispositif était un gage de réussite pour les démarches d'insertion professionnelle :

- 28 % des bénéficiaires ont accès à une formation ;
- 15 % à un emploi en CDD ;
- 9 % à un emploi en CDI ;
- 48 % entrent dans une démarche de recherche d'emploi.



**FORUM DÉPARTEMENTAL
DES MÉTIERS DE
LA PETITE ENFANCE**
Le 23 mars 2023 de 13h à 18h
Hôtel de Ville de Versailles,
4 Avenue de Paris
78000 Versailles
Venez rencontrer
les professionnels de ce secteur
et des centres de formation.



Pour participer, inscrivez-vous
sur « Mes événements emploi »
mesévénementsemploi.pole-emploi.fr

soaltemp@i-caf.fr
pole-emploi.fr





L'aide aux loisirs pour favoriser l'épanouissement des enfants

Afin de faciliter l'inscription des enfants à des activités sportives, culturelles ou de loisirs tout au long de l'année scolaire, une aide aux loisirs est proposée aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € et des enfants âgés entre 4 et 11 ans.

→ En 2023, 6 210 bons loisirs ont été attribués pour un montant de 958 250 €.

La Boussole des jeunes pour les guider dans leurs projets professionnels

Le déploiement de la Boussole des Jeunes a été étendu au périmètre du Territoire d'action départementale de Boucles de Seine couvrant 19 communes en décembre 2023. Déjà déployée aux Mureaux, La Boussole des jeunes est un service numérique à destination des 15-30 ans, des parents et professionnels, permettant d'avoir accès aux services sur les thématiques emploi et formation en fonction de leurs besoins.

Financé par la Caf des Yvelines et les partenaires du Sdsfavs, porté par l'association Yvelines Information Jeunesse, ce dispositif contribue à l'accès aux droits des jeunes et à leur émancipation.

Un label pour valoriser la qualité de l'accompagnement des 11-17 ans

En partenariat avec le Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport (Sdjes) et la Msa Île-de-France, la Caf des Yvelines accompagne les accueils de loisirs pour les adolescents dans une démarche de qualité via la labellisation « Onz'17 ». Cette labellisation permet de renforcer la qualité éducative des temps de loisirs collectifs proposés.

→ En 2023, 10 salariés de 10 équipements jeunesse accompagnés par la Fédération des centres sociaux des Yvelines se sont investis pendant 8 jours dans le processus de labellisation. La remise des labels a été réalisée lors de la réunion annuelle du 12 décembre 2023 aux Clayes-sous-Bois.

12

Points d'accueil écoute jeunes sur le territoire yvelinois

101

Promeneurs du net

36

structures labellisées Onz'17



Accompagner les parents

La Caf des Yvelines accompagne les parents dans le développement de leurs capacités à agir pour favoriser le bien-être et le développement de l'enfant et de l'adolescent, pour prévenir les difficultés éducatives et favoriser la qualité du lien parent-enfant.

Novembre : le mois de la parentalité dans les Yvelines

Animé par l'Union départementale des associations familiales des Yvelines et la Fédération des centres sociaux des Yvelines et soutenu par la Caf des Yvelines, le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Yvelines (Reaapy) a lancé début novembre 2023 l'opération « Mois de la parentalité dans les Yvelines » pour accompagner les parents dans leur rôle. 30 jours durant lesquels les parents ont été invités à participer à de nombreuses activités près de chez eux : conférences, groupes de paroles... Une carte interactive recensait l'ensemble de ces activités.

Projet « Maison 1 000 premiers jours » : proposer un lieu unique pour les parents

Une Maison 1 000 premiers jours vise à proposer dans un lieu unique des informations et un panel de services dédiés aux parents de jeunes enfants.

Grâce à un groupe de travail constitué de plusieurs services internes et de partenaires (Conseil départemental, CPAM, Agence régionale de santé, Préfecture et Msa), un cahier des charges a été élaboré afin de déployer une première maison 1 000 premiers jours dans les Yvelines.



Monenfant.fr : le site incontournable pour informer les parents

Le portail monenfant.fr permet de conseiller, orienter les recherches et aider les parents à trouver une solution d'accueil pour leurs enfants.

Il offre également un accès sécurisé aux assistant(e)s maternel(le)s et aux structures d'accueil, leur permettant de mettre à jour leurs disponibilités.

Ainsi, sur les Yvelines, ce site de référence sur le champ de la parentalité recense au 31 décembre 2023 :

- 99 % des assistant(e)s maternel(le)s et 78 % des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s ;
- 100 % des établissements d'accueil du jeune enfant ;
- 100 % des Relais petite enfance ;
- 100 % des lieux d'information ;
- 100 % des services de médiation familiale ;
- 100 % des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- 100 % des gardes à domicile ;
- 95 % des Lieux d'accueil enfants-parents.

Développer l'animation de la vie sociale

Notre action a pour objectifs de faciliter l'intégration des familles dans leur environnement proche et de contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.

7 projets présentés pour la 2^{ème} édition de l'appel à projets « Aller vers »

L'appel à projets « Aller vers » en direction des communes yvelinoises de moins de 5 000 habitants a pour objectif de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en matière de lien social.

7 projets ont été examinés en 2023 parmi lesquels 2 ont été retenus :

- Commune de Guerville : financement d'un projet itinérant permettant à la population guervilloise répartie sur 5 hameaux de se rencontrer, de bénéficier des activités proposées par la commune et ainsi éviter l'isolement ;
- Association Confluent de Talents : réseau d'échanges et de services dans lequel chacun donne et reçoit pour renforcer le lien social, la cohésion territoriale ou encore l'interconnaissance. Cette association souhaite ainsi créer un espace de vie sociale sur le territoire « Cœur d'Yvelines ».

Accompagnement des chargés d'accueil des centres sociaux

La formation « accès aux droits et inclusion numérique » organisée par la Caf des Yvelines, le Pimms Médiation Yvelines et la Fédération des centres sociaux des Yvelines a réuni huit centres sociaux situés à Chanteloup-les-Vignes, La Verrière, Les Clayes-sous-Bois, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Plaisir. Cette formation permet d'accompagner les professionnels des centres sociaux dans leur fonction d'accueil et d'accès aux droits.

Un parcours d'accompagnement composé de plusieurs étapes a permis à chaque centre social d'élaborer un plan d'actions adapté à ses besoins pour développer sa mission d'accueil, d'accès aux droits et d'inclusion numérique. La remise de kits numériques (écrans, ordinateurs portables, tablettes...) marque la fin de cette formation.

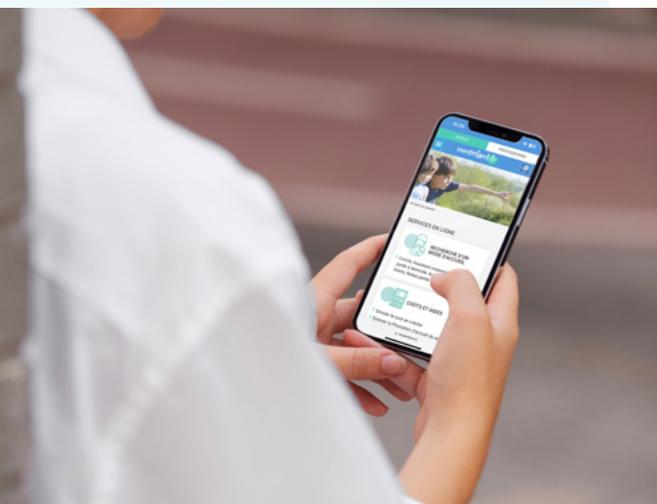
- La Caf a financé la formation délivrée par la Fédération des centres sociaux et le Pimms ainsi que le matériel remis à hauteur de 33 000 €.

Renouvellement des agréments des centres sociaux et des espaces de vie sociale

Le 24 mai 2023, la Caf, en partenariat avec la Fédération des centres sociaux des Yvelines, a organisé la première édition de la cérémonie de renouvellement des agréments des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Cet agrément valide la construction d'un projet social permettant de réaliser des changements et transformations sur les territoires par une vision partagée de l'ensemble des acteurs locaux tout au long du conventionnement.

Ce fut l'occasion de célébrer et valoriser l'engagement des structures d'animation de la vie sociale sur leurs territoires en présence des élus, des équipes et des habitants.

- La cohorte 2023 a concerné 21 structures d'animation vie sociale dont 2 associatives. La démarche de renouvellement comptait cinq ateliers de travail, des temps rédactionnels, un temps d'échanges croisés ainsi que deux comités de suivi par structure.



Améliorer le cadre de vie et l'habitat

La Caf, acteur des politiques publiques du logement, contribue à la solvabilisation des ménages et développe une politique d'action sociale volontariste en lien avec ses partenaires.

La prévention des impayés de loyer

En étroite collaboration avec le Fonds de solidarité pour le logement géré par le Conseil départemental, la Caf des Yvelines est un des acteurs principaux de la prévention des impayés de loyer. Ainsi, en 2023, près de 4 000 saisines pour impayés de loyer ont été transmises afin d'identifier et prévenir les difficultés des familles.

Plusieurs dispositifs sont animés pour prévenir la survenance d'impayés de loyer et mettre en place des solutions précoces :

- les Commissions locales d'impayés de loyer (Clil) : en 2023, la Caf des Yvelines a fourni les éléments aux Clil de huit communes du département ;
- les Commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (Ccapex) : en 2023, la Caf est intervenue au sein de l'ensemble des Ccapex du département, soit 21 commissions.

Une collaboration est également mise en place avec les services de la Préfecture dans le cadre des assignations pour impayés de loyer afin de faciliter leur résolution.

La lutte contre la non-décence et l'insalubrité

Acteur du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne, la Caf des Yvelines reçoit les arrêtés d'insalubrité et les signalements de non-décence.

En 2023, 22 situations de présomption de non-décence, 19 demandes de diagnostic et 10 visites de mise en conformité ont été suivies. L'allocation logement de treize dossiers a été conservée dans l'attente de la réalisation des travaux. La plateforme Histologe a été déployée sur le département des Yvelines afin de repérer via un seul outil les situations de non-décence.

Dans le cadre de signatures de conventions, la Caf des Yvelines participe également au financement de l'accompagnement des familles dans l'amélioration de leur habitat avec ses partenaires comme Solidaires pour l'habitat (Soliha) ou l'Agence départementale d'information sur le logement (Adil).

L'accompagnement des jeunes pour accéder à un logement

L'autonomie des jeunes passe notamment par leur accompagnement dans l'accès à un logement autonome. Telle est la fonction des Foyers de jeunes travailleurs au nombre de 7 sur le département.

En 2023, les équipes ont accompagné la fusion de deux Foyers de jeunes travailleurs afin de pérenniser le service rendu, en étroite collaboration avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes.

Par ailleurs, deux Claj (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) sont financés dans le cadre des fonds locaux.

Ces associations permettent de répondre aux besoins d'accès au logement des jeunes en développant une offre de service tant en logement temporaire qu'en logement pérenne. Enfin, un partenariat avec l'association « So créative » implantée à Trappes a démarré en 2023 dans le cadre de l'amélioration de l'habitat.

Des actions d'information autour du logement

Les travailleurs sociaux ont mis en place des séances d'information sur le thème du logement :



« Mon logement est trop petit »

Informé sur le processus de dérogation à l'aide au logement en cas de surpeuplement et sur les démarches de logement

- 9 séances
- 91 participants



« Je recherche un logement social »

Informé sur les démarches à effectuer pour une demande de logement social

- 3 séances
- 32 participants



Impayés de loyer

Rappeler les droits et devoirs des locataires et proposer un accompagnement par un travailleur social de la Caf

- 517 familles accompagnées



FORTE DES VALEURS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, UNE CAF QUI DONNE DU SENS, FÉDÈRE ET ACCOMPAGNE

L'attractivité de la Caf des Yvelines en tant qu'employeur est un enjeu clé pour recruter comme pour fidéliser les salariés en poste. C'est pourquoi la Caf s'engage pour leur offrir des opportunités de gestion de carrière et un environnement de travail qui correspondent à leurs attentes et aux valeurs de la Sécurité sociale.

500

agents ont suivi au total 7 329 journées de formation

79 %

du personnel a bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2023

70

parcours de mobilité interne



Accompagner nos salariés

Nous nous engageons à accompagner nos collaborateurs face aux changements et aux défis que représentent nos missions et les nouveaux usages de travail. Nous développons ainsi des actions en matière de formation et d'évolution professionnelle.

Un plan de formation ambitieux pour le déploiement de l'approche populationnelle

Le projet d'amélioration du service et d'adaptation à la population et aux partenaires (Asapp) est l'occasion pour la Caf des Yvelines de déployer le nouveau modèle de production du service de la branche Famille orienté vers l'approche populationnelle.

Afin d'accompagner les équipes à la mise en œuvre de l'approche populationnelle, un plan d'actions de formation rénové a été mis en œuvre caractérisé par un effort de formation important (350 jours de formation au 4^{ème} trimestre 2023 et 408 jours prévus au 1^{er} semestre 2024), et la gestion prévisionnelle des compétences a été adaptée aux enjeux de la segmentation (avec intégration de passerelles possibles entre les segments).

Un cycle de conférences inspirantes à destination des managers

Dans le cadre de l'offre de service d'accompagnement des managers (Osam), la Caf des Yvelines propose à ses managers un cycle de conférences, avec le concours de Philonomist, pour leur faire prendre du recul sur leur quotidien et se questionner sur leur rôle et leurs pratiques.

En 2023, les managers ont pu assister à 3 conférences sur différentes thématiques :

- « Du temps subi au temps vécu » ;
- « L'art de l'écoute et de la transversalité » ;
- « Quand junior rencontre sénior ».

Un plan d'actions d'accompagnement au changement dans le cadre de la mise en œuvre du flex office*

Dans le cadre du projet FlexYcaf, le déploiement du flex office a fait l'objet d'un accompagnement des équipes de Mantes-la-Jolie dès le second trimestre 2023 via des journées d'échanges et de préparation des équipes, de partage sur les principes du flex office, de présentation du plan d'accompagnement au changement, le relais des référents du flex. Le flex office a été déployé dans un premier temps dans les nouveaux locaux de Mantes-la-Jolie en octobre 2023.

* Le flex office est un mode d'organisation de l'espace de travail sans bureau attitré qui offre aux salariés plus de flexibilité.

FLEXYcaf

Mobiliser et valoriser nos collaborateurs

Valoriser les parcours des collaborateurs, favoriser l'interconnaissance, développer la transversalité, promouvoir la diversité de nos métiers... des engagements propices à la mobilisation collective de nos collaborateurs.

Une Assemblée générale autour des enjeux de la Caf

La Caf des Yvelines a organisé le 24 janvier 2023, pour la première fois depuis 2016, son Assemblée générale du personnel. 500 collaborateurs ont participé à cette journée placée sous le signe du partage des enjeux de l'organisme et de la cohésion du collectif de travail au rythme de plusieurs séquences :

- l'intervention de Nicolas GRIVEL, Directeur de la Cnaf, pour partager le bilan de la Cog 2018-2022 et les perspectives de la future Cog pour la période 2023-2027 ;
- l'organisation de deux tables-rondes autour de notre démarche d'entreprise « CAFYnspir' », l'occasion de faire le bilan des 5 engagements et des 14 projets qui constituaient la « saison 1 » de cette démarche au service de la performance et de la qualité de vie au travail ;
- l'intervention de Didier GROSJEAN, Directeur de la Caf des Yvelines, pour présenter la « saison 2 » de notre projet « CAFYnspir' » ;
- la remise des prix Innovathon : après un vote de l'ensemble des collaborateurs, 5 équipes ont été mises à l'honneur pour leurs idées émises lors de l'Innovathon organisé en novembre 2022.

La Caf des Yvelines a fait appel à une troupe d'improvisation pour ponctuer la journée et restituer la dynamique de cet événement fédérateur !

30
familles de métiers
au sein de la Caf

39
facilitateurs pour
accompagner les
nouveaux usages
numériques



L'organisation d'un forum des métiers et d'un « Vis mon job » à l'occasion de la Semaine de l'emploi à la Sécu

La Caf des Yvelines a organisé le 3 octobre 2023 son premier forum des métiers avec pour objectifs de faire découvrir la richesse de ses métiers et attirer de nouveaux talents.

Une grande campagne de communication a été diffusée à cette occasion et a permis d'attirer près de 180 personnes. Un événement fédérateur et porteur de sens pour les collaborateurs de la Caf des Yvelines avec pas moins de 65 collaborateurs mobilisés pour faire de ce premier forum une réussite.

En parallèle, deux journées ont été organisées les 2 et 6 octobre 2023 afin de permettre à nos collaborateurs de partir à la découverte d'un métier par le biais de l'opération « Vis mon job ».

Semaine
de l'emploi
à la Sécu



Valoriser nos ressources

Nos ressources immobilières, informatiques et budgétaires contribuent directement à la performance de notre organisme et de nos équipes.

+ de **100**
applicatifs
informatiques métiers

37 087 442 €,
c'est le montant du
budget de gestion 2023

3 000 m²
de surface
avec 198 espaces de travail
modulables sur le nouveau
site de Mantes-la-Jolie



« La cybersécurité est l'affaire de tous ! » : prévenir les risques informatiques

Le comportement humain est un point clé pour sécuriser au maximum nos systèmes d'information. Chaque salarié de la Caf constitue en effet la première ligne de détection et de défense.

Pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et leur donner les bons réflexes en matière de sécurité informatique, une web-série de plusieurs épisodes a été réalisée. Après deux saisons lancées en 2020 et 2021, une troisième campagne a été menée en 2023 avec la diffusion de deux vidéos : une sur le Règlement général sur la protection des données (Rgpd) et une autre dédiée au télétravail.

Partenaires d'action sociale : une gestion budgétaire 2023 conforme aux objectifs fixés

L'objectif consistant à verser en 2023 à 95 % des partenaires le solde 2022 de la Prestation de service due en fonction de la réalité de leur activité a été atteinte à hauteur de 97 %.

De même, le traitement des données d'activité et financières déclarées par les partenaires permettant de fiabiliser le montant de la Prestation de service à verser a été atteint puisque le taux d'actualisation est supérieur à 95 % pour toutes les structures concernées (Eaje, Alsh, Rpe et Aad).

Un nouvel immeuble à Mantes-la-Jolie

L'année 2023 a été marquée par la réception et notre installation dans le nouveau bâtiment de Mantes-la-Jolie. Ce bâtiment neuf et à haute performance énergétique est prévu pour accueillir l'ensemble de nos collaborateurs de Mantes-la-Jolie.

Les aménagements ont été pensés afin de favoriser la qualité et les conditions de vie au travail tout en déployant le flex office. Ainsi les collaborateurs bénéficient d'espaces de travail en fonction des activités de la journée : travail individuel, réunions, formations, activités collaboratives.

- Le site propose 10 salles de réunion équipées d'écrans interactifs ;
- 7 bulles de travail sont disponibles sans réservation permettant aux collaborateurs de s'isoler en petits groupes et de travailler sans gêner la tranquillité des collaborateurs en open-space.

L'accès au WIFI sur l'ensemble des locaux favorise le travail dans ces différents espaces. Les retours d'expérience des utilisateurs de ce site participeront à l'élaboration des principes du flex office déployé prochainement sur le site de Versailles.

L'installation dans ce nouveau bâtiment est la poursuite d'une stratégie immobilière et d'accueil que la Caf a entamée en 2018 avec l'installation du siège à Versailles.



UNE CAF INNOVANTE ET PERFORMANTE, DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Cultivant l'innovation collaborative, la Caf des Yvelines met en place de nouveaux services et projets tout en œuvrant pour l'amélioration de ses processus de travail et en plaçant la RSO au cœur de ses activités.

Coopérer et mutualiser au niveau régional et national

Dans une dynamique partenariale, la Caf des Yvelines est investie dans la mutualisation et la coopération avec les différents acteurs du monde social.

La Caf des Yvelines, Caf pivot pour l'Aripa

Dans le cadre d'une offre de service nationale et mutualisée, la Caf des Yvelines assure le traitement des dossiers Aripa de cinq départements d'Île-de-France (75, 78, 92, 93 et 95).

Les missions principales de l'Aripa sont :

- l'aide à la fixation du montant de la pension alimentaire ;
- la délivrance de titres exécutoires relatifs à la pension alimentaire ;
- l'intermédiation financière : ce service est mis en œuvre gratuitement est accessible à tous les parents séparés qui le souhaitent, avec ou sans impayés de pension alimentaire ;
- le versement et la gestion de l'Allocation de soutien financier (Asf) recouvrable et complémentaire ;
- le recouvrement des pensions alimentaires impayées ou irrégulièrement payées ;
- l'apport d'informations et de conseils auprès des parents.

Sur l'exercice 2023, la Caf des Yvelines a :

reversé **5 millions d'euros**

dans le cadre de l'intermédiation financière, soit un montant multiplié par 5 par rapport à 2022 ;

recouvré et reversé

23,22 millions d'euros

aux bénéficiaires d'une pension alimentaire, soit +15 % par rapport à 2022.

Le jumelage de production avec la Caf des Landes

Une partie des dossiers des allocataires yvelinois est traitée par une équipe de seize agents de la Caf des Landes.

→ **Au total, en 2023, ce sont près de 230 000 documents qui ont ainsi été pris en charge dans le cadre de ce partenariat.**

Compte tenu des résultats encourageants de ce dispositif, un élargissement du jumelage de production a été entamé devant conduire au doublement des effectifs des équipes de la Caf des Yvelines présentes dans le département des Landes en 2025.

Une coopération renforcée avec la CPAM des Yvelines

Dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2019 avec la CPAM des Yvelines, 2023 a été marquée par :

- le déploiement de l'accueil partagé sur le nouveau site de Mantes-la-Jolie ;
- l'animation de webinaires communs autour de la maternité auprès des parents d'une part et des partenaires d'autre part ;
- la participation de managers des deux organismes à des conférences sur le management ;
- une communication commune autour de la Semaine de l'emploi à la Sécu tenue dans les deux organismes ;
- le lancement des travaux autour du déploiement de parcours usagers coordonnés sur la monoparentalité d'une part et l'arrivée d'un enfant d'autre part ;

La fin de l'année 2023 a également permis de démarrer les travaux de rédaction d'une nouvelle convention commune pour les années 2024-2027.



Bilan de la mutualisation du traitement des prestations délivrées aux travailleurs migrants

Les Caf de Haute-Garonne, des Vosges et des Yvelines assurent le traitement de l'Allocation migrant (Ami) de cette population.

Pour la Caf des Yvelines, une diminution tendancielle du nombre d'allocataires est observée (1 926 fin 2023 (donnée provisoire) contre 2 261 fin 2022) ainsi que des flux d'accueil et des pièces en arrivée.

La fin d'année 2023 a été marquée par :

- la création d'un segment « international » réunissant des gestionnaires formés sur les prestations françaises délivrées à l'étranger ;
- l'accueil d'une étude de la délégation générale de la protection sociale et la solidarité nationale sénégalaise afin de présenter le nouveau modèle d'approche populationnelle et d'améliorer le traitement de l'Ami délivrée aux travailleurs migrants sénégalais.



Le service régional d'appui à la production (Srap) : un service co-piloté par la Caf des Yvelines et la Caf des Hauts-de-Seine

Tout au long de l'année 2023, les équipes Srap des Caf des Yvelines et des Hauts-de-Seine (21 Etp) ont assuré l'entraide de production sous pilotage national.

Depuis le 6 novembre 2023 :

- le plateau Srap de la Caf des Yvelines assure l'entraide de production sous pilotage régional (10,5 Etp) ;
- le plateau Srap de la Caf des Hauts-de-Seine assure à la fois l'entraide de production sous pilotage régional (3,5 Etp) et national (7 Etp).

Les plateaux Srap de la région Île-de-France sont désormais constitués de 10,5 Etp pour la Caf des Yvelines et 3,5 Etp pour la Caf des Hauts-de-Seine, soit 14 Etp.

- Au total, entre le 6 novembre et le 31 décembre 2023, trois caisses de la région ont bénéficié de l'entraide du Srap pour un total de 30 814 pièces traitées.

S'engager en faveur des enjeux environnementaux et sociétaux

Réduire notre impact environnemental, s'engager en faveur de la qualité de vie au travail, développer l'achat responsable, élargir notre implication sociétale dans les territoires... autant d'engagements pris par la Caf des Yvelines.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail

L'engagement de la Caf des Yvelines en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail (Qvct) s'est concrétisé par un nouvel accord signé à l'unanimité le 23 août 2023.

Il porte notamment sur :

- les objectifs et mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur les 4 domaines suivants : l'embauche, la formation professionnelle, la promotion professionnelle et la suppression des écarts de rémunération ;
- l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les salariés en définissant notamment les modalités du droit à la déconnexion ;
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes ;
- la mobilité des salariés en incitant à l'usage des modes de transport vertueux ;
- l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.

98/100,
c'est la note obtenue à l'index
égalité femmes-hommes

7,10 %,
c'est le taux d'emploi
de travailleurs handicapés

Des actions concrètes en lien avec la qualité de vie au travail

L'implication de la Caf des Yvelines pour une qualité de vie au travail intégrée dans tous les domaines et projets de l'organisme s'est manifestée, par exemple, par :

- la poursuite du déploiement du processus d'intégration actualisé et modernisé afin d'accueillir et d'accompagner au mieux nos nouveaux collaborateurs dans la prise de leurs nouvelles fonctions ;
- l'élaboration des plans d'action prévention de l'absentéisme et fidélisation des collaborateurs en cours de déploiement ;
- la mise à jour du Guide de la parentalité (dispositions relatives aux congés proches aidants...);
- la poursuite des travaux sur les irritants afin d'améliorer le quotidien des collaborateurs et notre service rendu.

Un nouveau protocole d'accord sur le travail à distance

Ce nouvel accord local s'adapte aux besoins de l'organisme et aux attentes des collaborateurs avec pour principales nouvelles mesures :

- des jours supplémentaires de télétravail pour certaines activités, une enveloppe de 20 jours pour les alternants, la mise en place d'une enveloppe de 10 jours supplémentaires pour les salariés itinérants ;
- la mise en place du « jour collectif sur site » (Jcs) : le jour neutralisé est remplacé par « le jour du collectif sur site » et est étendu sur 4 jours. Il est fixé annuellement par direction, pôle, secteur ou unité de travail, en privilégiant l'unité de travail lorsque cela est possible.

La mise en œuvre du forfait mobilités durables

Un accord local a été signé le 23 août 2023 dans un objectif de réduire l'empreinte carbone de l'organisme, en encourageant notamment le recours aux moyens de mobilité douce par les salariés par le versement d'un forfait mobilités durables et une aide à l'achat d'un vélo électrique ou mécanique.

Une collecte de produits bébé au profit des Restos du cœur

Afin de lutter contre la précarité infantile, la Caf des Yvelines a organisé en juin 2023 une collecte ciblée sur les besoins des enfants en bas âge.

Matériel de puériculture, produits alimentaires, produits d'hygiène... quelques exemples de dons récoltés grâce à la générosité des collaborateurs de la Caf. Les dons récoltés ont été distribués aux familles lors des permanences de Plaisir et des Clayes-sous-Bois.

Intégrer les enjeux de développement durable dans la gestion du patrimoine et des services généraux

La Caf des Yvelines s'est engagée dans le verdissement de sa flotte automobile en mettant à disposition des collaborateurs des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur ses deux sites.

→ Au total en 2023, nous disposons de 8 véhicules propres et des bornes de recharge installées au sein des parkings.

Les bâtiments qui composent le patrimoine de la Caf sont quant à eux équipés de systèmes de climatisation-ventilation-chauffage (Cvc) performants gérés par un système de gestion technique des bâtiments (Gtb) qui permettent de suivre, d'adapter et d'améliorer nos consommations énergétiques.

Améliorer nos services et développer de nouveaux projets

Résolument innovante, la Caf des Yvelines s'engage également à développer de nouveaux projets et services tout en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.

Petite enfance : soutenir les projets innovants

De juillet à août 2023, le Fonds d'innovation pour la petite enfance (Fipe), nouvel appel à projets, a été lancé au niveau national afin d'accélérer le déploiement du service public de la petite enfance.

Trois projets des Yvelines ont été lauréats à la suite de la commission régionale présidée par le Secrétaire à la lutte contre la pauvreté d'Île-de-France pour un engagement de 3 ans (2023-2025).

Ces projets permettront d'améliorer l'accueil du jeune enfant chez une assistante maternelle, de soutenir une crèche parentale dans ses actions ou encore de renforcer le lien ville-école en facilitant l'inclusion des enfants.

→ Le montant total accordé est de 518 834 € sur trois ans.

Cap vers la saison 2 de notre projet d'entreprise CAFYnspir'

L'année 2023 a été marquée par la préparation de la « saison 2 » de notre projet d'entreprise CAFYnspir'. Bilan de la « saison 1 » lors de l'Assemblée générale avec les chefs de projet, séminaire du Comité de direction, ateliers avec les managers, tels ont été les temps forts donnant l'occasion de réfléchir sur les ambitions et les projets qui continueront d'animer cette démarche pour répondre aux projets de la branche Famille et aux attentes des allocataires, des partenaires et des collaborateurs.

Un jeu de 7 familles pour faire découvrir l'offre de service du pôle Accompagnement des familles

La nouvelle répartition des travailleurs sociaux sur le territoire s'est accompagnée de rencontres partenariales dans l'objectif de présenter les missions du pôle Accompagnement des familles et de développer des collaborations plus étroites.

Dans ce contexte, le pôle avait à cœur de créer un outil innovant, ludique et participatif. Au regard des 7 territoires, des 7 offres de service..., l'outil du jeu de 7 familles s'est imposé tout naturellement.

→ Les 7 familles se décomposent ainsi : les offres de services, les actions collectives, les lieux d'accueil, les territoires, les aides financières, les métiers et les modes de contact.

À l'occasion de rencontres avec le Conseil départemental, des CCAS... mais aussi en interne avec l'équipe d'accueil de Mantes-la-Jolie, les nouveaux gestionnaires conseil allocataires en formation, la communauté managériale, l'outil a toujours remporté un franc succès et a permis de valoriser l'offre de service du travail social tout en favorisant un lien avec les participants.



Rédaction : Équipe de direction / Communication
Crédits photos / illustrations : Freepik
Conception-réalisation : Communication
Impression : Siri





Caf des Yvelines



@Caf_Yvelines



Caf des Yvelines